



HAL
open science

La famille de Pascueten dans le regnum breton (IXe-Xe siècles)

Axël Le Boulicaut

► **To cite this version:**

Axël Le Boulicaut. La famille de Pascueten dans le regnum breton (IXe-Xe siècles). Bulletin et mémoires de la Société polymathique du Morbihan, 2023, 149, pp.108-119. hal-04334195

HAL Id: hal-04334195

<https://hal.science/hal-04334195v1>

Submitted on 12 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Axël Le Boulicaut

Historien titulaire d'un master en histoire médiévale on-Sorbonne, masterant à l'École nationale des Chartes

La famille de Pascuueten dans le *regnum* breton (IX^e-X^e siècles)

Le cartulaire de Redon est une source considérable pour les historiens, il permet de mieux appréhender l'histoire du vannetais au cours des IX^e et X^e siècles. La famille de Pascuueten y est implantée et fait partie d'un puissant pôle aristocratique proche de la famille royale. L'union du comte de Vannes Pascuueten avec Prostlon, fille du roi Salomon, lui octroie d'importantes prérogatives civiles et militaires. L'héritage et l'ancrage territorial de ce dernier confère ensuite à son frère Alain une légitimité pour contrôler la région de Vannes puis l'intégralité de la Bretagne à la fin du IX^e siècle.

Dès le VI^e siècle, l'Armorique est considérée comme une « portion » du *regnum* Francorum. À la mort de Clovis, les Bretons sont sous l'autorité des Francs et versent occasionnellement des tributs. Au milieu du VIII^e siècle, Pépin Le Bref, fils de Charles Martel organise une marche de Bretagne pour contenir certains chefs bretons. La Bretagne constitue alors comme à l'époque mérovingienne un territoire intégré au nouvel empire carolingien sans se voir reconnaître le statut de royaume. L'empereur Louis Le Pieux, fils de Charlemagne, après la révolte de Morvan organise le territoire en Missaticum pour ainsi restaurer l'ordre et délègue cette tâche à Nominoë. À la mort de l'empereur, des désaccords vont apparaître entre le nouveau roi franc, Charles Le Chauve et Nominoë, puis avec son fils Erispoë. Après la bataille de Jengland et la victoire des Bretons, Erispoë se voit remettre le titre de roi et la Bretagne obtient le statut de *regnum*, un royaume subordonné intégré dans le sys-

tème carolingien. Après un règne court, Erispoë est assassiné par son cousin Salomon qui régnera de 863 à 874, avant de se faire lui-même trahir et livrer aux Francs par des membres de l'aristocratie tels que le comte de Vannes, Pascuueten. S'en suit un partage de la péninsule entre Pascuueten et Gervant. À la mort des deux hommes, Alain, frère de Pascuueten, hérite du Vannetais avant de devenir le troisième et dernier roi breton à l'extrême fin du IX^e siècle.

Cette étude s'intéresse aux parcours de vie des membres d'une famille à l'époque carolingienne. Au haut Moyen Âge les individus ont conscience des rapports de parenté. La répétition des nomina au sein d'une même familia contribue à cette connaissance¹. Les membres de ces groupes peuvent partager des valeurs et défendre des intérêts communs, cela se vérifie par l'étude des alliances, des héritages, des successions, ou en-

core des transmissions de biens patrimoniaux². Dans son ouvrage *Famille et pouvoir* dans le monde franc VII^e-X^e siècle, l'historienne Régine Le Jan établit de nombreuses généalogies familiales dont certaines concernent les limites de la péninsule bretonne, à savoir celle des Widonides et celle des Rorgonides. La thèse de Joëlle Quaghebeur permet, quant à elle, une meilleure approche de l'histoire de certaines familles cornouaillaises. Une contribution au sujet des familles implantées entre ces deux espaces est donc essentielle pour nous permettre aujourd'hui de mieux comprendre les réalités bretonnes et plus spécifiquement vannetaises du haut Moyen Âge. Pascuueten est comte de Vannes dans la seconde moitié du IX^e siècle. Ses origines familiales restent obscures, faisant ainsi de lui le premier membre de sa familia à apparaître dans la documentation médiévale. C'est au sein d'un royaume subordonné à l'empire carolingien dont les limites atteignent à partir des années 860, le Cotentin et l'Avranchin au nord, le Rennais à l'est et le Nantais au sud, que Pascuueten et ses successeurs vont s'imposer progressivement à la tête de l'élite bretonne³.

L'ÉMERGENCE DE LA FAMILLE DE PASCUUETEN AU SEIN DU *REGNUM* BRETON DANS LA SECONDE MOITIÉ DU IX^e SIÈCLE

Pascuueten héritier du *comitatus* et fidèle des rois Erispoë et Salomon

Pascuueten apparaît pour la première fois dans les chartes diplomatiques du cartulaire de Redon, le dimanche 5 octobre 850, aux côtés de Nominoë. Ce dernier est comte de Vannes depuis l'année 832 et meurt le 7 mars 851 ; Pascuueten n'a donc

jusque-là pas pu accéder à la dignité comtale vannetaise. Un seul document atteste qu'il est titulaire de ce prestigieux honor, une charte du cartulaire de Redon datée du 22 mai 865⁴. Plusieurs éléments permettent de supposer qu'il obtient cette charge au cours des années 850, lorsqu'il gravite dans l'entourage du roi Erispoë. On remarque en effet qu'il tient une place privilégiée aux côtés du souverain lorsque ce dernier réalise des donations en faveur du sanctuaire Saint-Sauveur de Redon, faisant probablement de lui le représentant de la nobilitas en Bro-Waroch et donc le dépositaire de l'honor comtal de Vannes⁵. D'autres éléments permettent d'appuyer cette hypothèse, l'historien Noël-Yves Tonnerre dans sa thèse intitulée « Naissance de la Bretagne », affirme que la presque île guérandaise appartient au fisc des princes bretons comme Pascuueten⁶. Ce dernier réalise en effet quelques cessions de terres aux moines de Redon au sein d'aulae, des bâtiments où s'exercent l'autorité comtale vannetaise. Au regard de ces donations transcrites dans le cartulaire de Redon, il apparaît clairement qu'il donne aux moines la saline de Barnahardisca en reconnaissance de leur généreuse contribution pour sa libération, après qu'il fut fait captif par les Scandinaves au cours de l'année 857. Cette captivité peut s'expliquer entre autres par le fait qu'en tant que comte de Vannes, Pascuueten aurait eu une grande valeur aux yeux des Scandinaves qui, ainsi, auraient pu réclamer une rançon substantielle, mais aussi parce qu'en tant que détenteur d'une partie du fisc de Guérande – et donc de certaines salines – Pascuueten est susceptible de répondre favorablement aux attentes des hommes du Nord, attirés par la richesse que peut produire ce territoire salicole. Enfin, le 11 mars 854, le roi Erispoë réalise une donation en faveur des moines de Redon sur le solarium du palais épiscopal de Vannes, en présence de Pascuueten et d'autres nobilibus viris du royaume⁷.

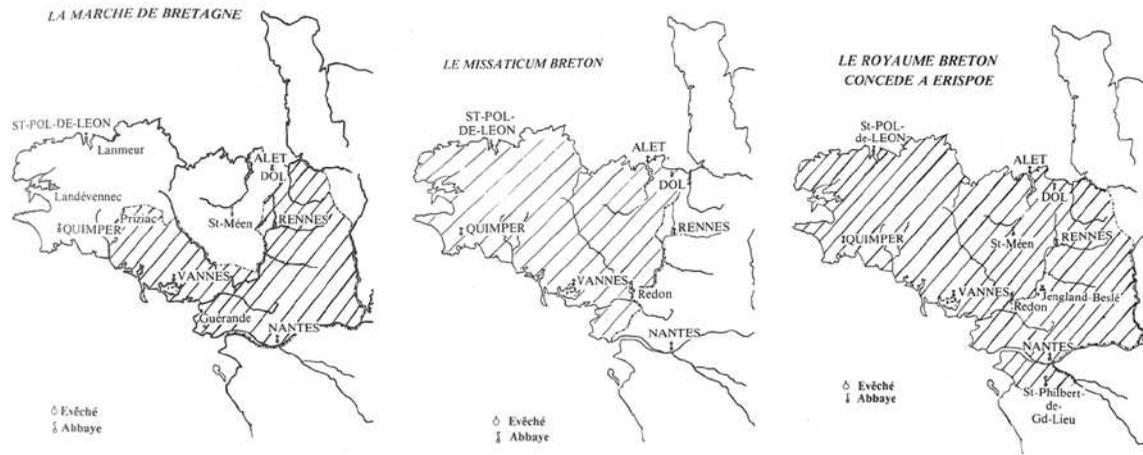


Fig. 1 – Cartes de la Bretagne au IX^e siècle.
Source : Hubert GUILLOTTEL, André CHÉDEVILLE,
La Bretagne des clés, Rennes, 1984, p. 209, 226 et 282.

Fig. 2 – Places occupées par Pascuueten
dans l'entourage du roi Erispoë.

N° de chartes	Position de Pascuueten dans l'entourage royal	Sources
XXXII	1 ^{re} position	Cartulaire de Redon
LXX	5 ^e position	Cartulaire de Redon
CXX	5 ^e position	Cartulaire de Redon
XL	3 ^e position	Cartulaire de Redon
XLIII	3 ^e position	Cartulaire de Redon
XLIV	3 ^e position	Cartulaire de Redon
XIV	14 ^e position	Chronique de Nantes

À la lecture de ce document on remarque que le scribe indique que l'évêque de Vannes est captif des Scandinaves. La présence de Pascuueten, fidèle d'Erispoë et représentant de la nobilitas du Bro-Waroch à cet endroit central de la cité qu'est le palais épiscopal, et à cet instant précis où le roi entouré de ses fidèles semblent s'être réunis pour discuter des troubles qui sévissent dans le Vannetais et plus particulièrement dans la cité de Vannes avec la capture de son prélat, permet de supposer que Pascuueten est d'ores et déjà comte de Vannes en mars 854.

Tous ces éléments permettent de supposer que Pascuueten détient l'honor comital vannetais entre les années 854 et 857.

L'alliance avec le lignage du roi Salomon : l'union avec Prostlon.

Le dimanche 8 janvier 876, Pascuueten se rend au monastère de Redon, quelques jours après le décès de son épouse Prostlon, pour se recueillir

sur son tombeau et faire don d'une croix en or, de vêtements précieux et de domaines situés en Guérande⁸. Il faut sans doute reconnaître en l'abbaye Saint-Sauveur de Redon, le sanctuaire familial. Les origines de Prostlon sont dévoilées par une charte des Annales de Saint-Bertin. On y découvre que Pascuueten est le gendre du roi Salomon⁹. Ces deux textes désignent Prostlon comme la fille du souverain Salomon et l'épouse du comte de Vannes.

Le *Lec'h* de Pen-er-Pont¹⁰, est un vestige archéologique daté de l'âge du Fer, situé dans l'actuelle commune de Locoal-Mendon et classé monument historique depuis le 12 février 1942. Aujourd'hui ce menhir cylindrique est surnommé « Stèle de Prostlon » ; il mesure 2,25 m de hauteur et 0,70 m de largeur. On y remarque l'inscription CRUX PROSTLOH, littéralement « Croix de Prostlon », ainsi que deux croix trilobées gravées sur les faces ouest et est. Le sommet est achevé par un tore. L'existence d'un tel vestige à cet endroit, portant pour inscription le nomen de la princesse, permet



Fig. 3 et 3bis – *Lec'h* de Pen-er-Pont à Locoal-Mendon, appelé également « Stèle de Prostlon » ; 23 février 2021. © Axël Le Boulicaut

plusieurs hypothèses. Tout d'abord il convient de spécifier que le monument a fait l'objet d'une restauration et d'une délocalisation au cours du XIX^e siècle. Au IX^e siècle ce *Lec'h* peut avoir servi à délimiter le prieuré de Gutual détruit à la mort d'Alain Le Grand par les Scandinaves ; Prostlon peut ainsi avoir été une bienfaitrice du domaine monastique en question. Sa présence peut également matérialiser une partie de sa dot ou un territoire public attaché à sa fonction de comtesse de Vannes. On peut aussi voir en cette stèle une personnification voulue par la population locale en souvenir de sa bienfaitrice. Louis Marsille propose d'y voir un monument taillé en mémoire de Prostlon pour laquelle la population locale ne manquerait pas de prier pour le repos éternel¹¹. L'historien et archiviste, Louis Rosenzweig, imagine quant à lui, une coiffure de femme en son sommet. Ces hypothèses permettent de démontrer qu'à la mort de Salomon, Pascuueten trouve en son épouse la légitimité pour briguer le pouvoir sur la Bretagne aux côtés de Gurvant.

UN COMTE AU SERVICE DU POUVOIR ROYAL ET PROCHE DE L'ARISTOCRATIE BRETONNE

Pascuueten belstonno

Pascuueten devenu gendre de Salomon occupe une place privilégiée aux côtés du roi breton, c'est en tout cas ce qui transparait à la lecture de la charte datée du vendredi 25 octobre 866. Lors d'une vente entre particuliers, Pascuueten est mentionné et qualifié de *belstonno*¹². Ce terme est un hapax, c'est-à-dire un mot qui n'a qu'une seule occurrence. La limite entre un anthroponyme et un qualificatif est très mince, aussi rien ne permet de trancher sur le sens précis de ce terme. L'historien Aurélien De Courson dans son édition du Cartulaire de Redon fait un rapprochement entre *belstonno* et *Belstôn* qui est une variante selon lui de *Destôn*, l'intendant du palais au Pays de Galle. L'historienne britannique Wendy Davies, rejette l'hypothèse de De Courson et propose d'y

voir une ancienne étymologie anglaise. Afin de déterminer avec plus de précision la signification de belstonno il faut se pencher sur le document. À la fin de chaque charte juridique, un paragraphe est réservé à l'énumération des personnes qui détiennent d'importantes charges en dehors et à l'intérieur du royaume breton. Cette liste décroissante permet d'identifier le roi de Francie occidentale, Charles le Chauve, puis le roi Salomon, Pascuueten et enfin l'évêque de Vannes Courantgen et trois machtierns¹³. On comprend que belstonno désigne probablement une charge détenue par Pascuueten. L'abbé Le Tallec apporte deux hypothèses, il fait un rapprochement entre belstonno et l'actuel village de Belz. Selon lui Pascuueten obtient ce qualificatif du fait de sa proximité avec ce territoire, car le Lec'h portant le nom de sa femme Prostlon s'y trouve. Il poursuit en indiquant que belstonno peut également désigner un équivalent de l'expression Bello Tonans. Selon le dictionnaire de Louis Quicherat, l'expression Bello Tonans signifie « faire la guerre avec grand bruit »¹⁴. L'usage de cette expression sert à vanter les qualités guerrières d'un individu. Elle est à la fois un qualificatif et peut s'appliquer à une charge militaire. Le mot peut également être issu de l'ancien breton, selon le dictionnaire breton Devri, le préfixe bel serait une variante de vel signifiant « prince » et le suffixe stonno pourrait être interprété par « obtus », pour un individu il faut y voir le sens d'obstiné¹⁵. Pascuueten, gendre du roi et comte de Vannes, peut ainsi être présenté comme le bras armé du roi Salomon, détenteur d'importantes prérogatives civiles et militaires au sein du Vannetais. Comme tout aristocrate de l'époque il fonde son prestige sur sa vaillance aux combats.

Pascuueten médiateur : un exemple de *Convenientia*

Le mardi 24 mai 869, alors que « Salomon et tous les Bretons se préparent à la guerre contre les Normands »¹⁶, Pascuueten est qualifié de mediator aux côtés d'un autre comte nommé Bran, et d'un certain Penoh, pour défendre un dénommé Pricient, fils de Maeloc. Ce dernier est en conflit avec l'abbé de Redon, Ritcand, pour une histoire d'usur-

pation de terres. Le roi Erispoë avait jadis offert aux moines, pour l'âme de son père Nominoë, la presqu'île d'Ambon, l'intégralité de la paroisse appelée Placet, avec les forêts et îles adjacentes, de la Vilaine à la rivière de l'Oudon. Pricient a selon les propos de l'abbé usurpé par la force ces territoires. En effet, il s'agit bien d'une appropriation puisque le 10 mars 857, en présence de Pascuueten, de Penoh et du même Pricient, le roi Erispoë concède aux moines de Redon la paroisse de Placet ainsi que toutes les îles adjacentes citées précédemment. Après que les moines aient adressé une réclamation auprès du roi Salomon, le nommé Pricient a désigné des médiateurs pour trouver un arrangement à l'amiable à cette situation. Un accord est finalement trouvé, cet arrangement est appelé *Convenientia*.

L'impartialité de Pascuueten, comte de Vannes, pose la question du rôle précis du médiateur. Selon l'historien Jean-Pierre Devroey, le médiateur est un professionnel de la communication et intervient dans les secteurs judiciaires, commerciaux, administratifs ou encore lors de litiges¹⁷. Dans le cas présent la médiation est appelée « en groupe » puisque les protagonistes font parties d'un même groupe et partagent des valeurs communes, ce sont des membres de l'aristocratie vannetaise. Le comte de Vannes tient ici une place importante.

LA TRANSMISSION DE L'HONOR COMTAL VANNETAIS

Des hommes nommés Euuen et Salomon

Le décès de Pascuueten survient au début de l'année 878. Selon Hubert Guillotel, Alain Le Grand hérite de l'honor comtal de son frère car celui-ci n'a pas eu de descendance avec Prostlon. Cette hypothèse peut être cependant remise en question après examen d'une charte datée du 18 juin 913. Un dénommé Euuen y est qualifié de nepos d'Alain Le Grand¹⁸. Le terme de nepos peut avoir plusieurs sens, celui de petit-fils, de neveu ou encore de

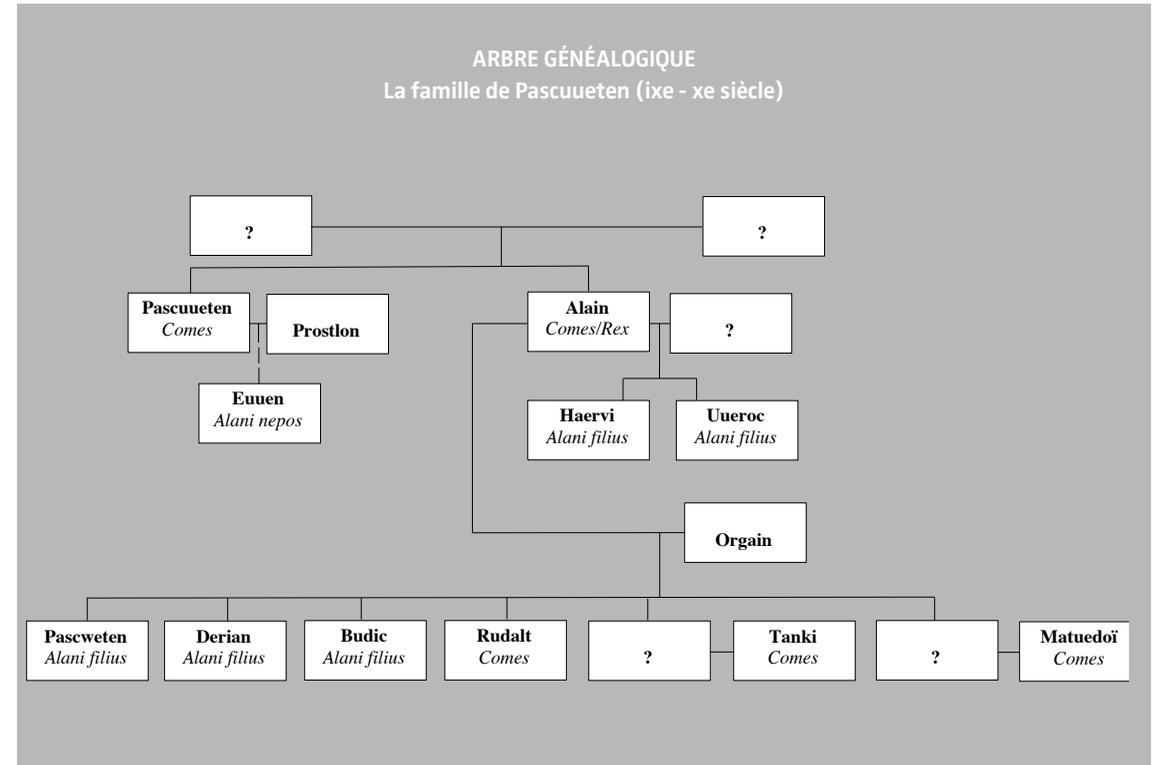


Fig. 4 – Proposition - La famille de Pascuueten (IX^e-X^e siècles). © Axël Le Boulicaut

cousin germain. Sur le même document un autre individu est également qualifié de nepos, il s'agit d'un certain Guegon, qui semble être le neveu de Matuedoi, comte de Poher. La famille de ce dernier n'est pas bien documentée, cependant Matuedoi a une sœur ; ce Guégon peut être le descendant de cette dernière¹⁹. Sur cette charte le terme signifierait neveu, il est donc possible d'identifier Euuen comme étant le neveu d'Alain Le Grand. C'est en tout cas ce que suggère le traitement électronique des manuscrits et des archives (TELMA)²⁰.

L'onomastique peut fournir quelques informations sur l'usage d'un nomen au sein d'une famille. Ewen en breton moderne est un nom attribué à un saint breton. Des légendes en font mention à l'exemple d'Yvain le chevalier au Lion, qui se traduit par Owein en gallois. Il se retrouve à treize reprises dans les actes du cartulaire de Redon, pour la période étudiée, à savoir le IX^e siècle et les premières années du X^e siècle. Ainsi, on observe

plusieurs Euuen dans l'entourage des membres de la haute aristocratie vannetaise. Une autre charte, datée du 15 janvier 895 est intéressante car à la quatrième ligne on peut lire « Alan, dux, testis ; filius ejus Ueroc, testis ; Paxuueten, testis ; Budic, testis ». Alain Le Grand accompagné de ses fils sont mentionnés comme témoins lorsque le dénommé Keuric offre au monastère de Redon son fils comme oblat. S'en suit la mention d'un certain Salomon fils d'Euuen²¹. Faut-il voir en ce Salomon le petit-fils de Pascuueten et fils d'Euuen lui-même neveu d'Alain Le Grand mentionné comme témoin aux côtés de ses cousins Guérech, Pascuueten et Budic ? Le nomen Salomon est dans la plupart des cas associé au roi et beau-père de Pascuueten dans le cartulaire de Redon, ce Salomon fils d'Euuen est la seule exception. La transmission des nomina au sein d'une même famille est largement démontrée dans les sources parvenues jusqu'à nous, il ne serait donc pas étonnant qu'Euuen fils de Pascuueten ait doté son fils du nomen de son grand-père. Pour des raisons qui restent inconnues, Alain Le Grand succède pourtant à son frère Pascuueten à la tête du comté de Vannes.

L'IMPLANTATION TERRITORIALE DU LIGNAGE DE PASCUUETEN

Le contrôle fluvial : une puissance politique et militaire Le *Castello Reus*

Des actes du cartulaire de Redon, datés de l'extrême fin du IXe siècle, mentionnent une résidence d'Alain Le Grand en Bro-Waroch. Le 8 novembre 888, le 15 janvier 895, ainsi que le 28 août 903, Alain est présent dans son *Castello de Reus*²². Un *castello* se définit par un ouvrage fortifié, un petit château. L'existence de tels édifices n'est pas rare et est attestée dans d'autres régions de l'empire carolingien. Un rappel de la charte du 8 novembre 888, édité par Aurélien de Courson, transforme le terme *Reus* par *Ruys*²³. Le château peut ainsi se situer dans la presqu'île de Rhuys, comme dans l'actuel village de Rieux, en bordure de Vilaine. Les actes du cartulaire relatant des événements du XI^e siècle, décrivent la famille seigneuriale de Rieux comme étant celle de Reus. La Chronique de Rhuys, quant à elle, précise qu'en 1008, le duc de Bretagne Geoffroy confie au moine Felix la mission de restaurer deux anciens monastères ruinés par les invasions scandinaves, à savoir celui de Saint-Gildas et celui de Lochmenech. Il est précisé que

celui de Saint-Gildas est situé dans l'ancien *castrum* de Rhuys²⁴. Ici, le terme *castrum* ne désigne pas un petit château mais plutôt un village fortifié. La Chronique de Rhuys nous dit également qu'en ces temps-là, le pays de Rhuys est dévasté par les Scandinaves, amorçant ainsi l'exil des moines de l'abbaye de Saint-Gildas²⁵. L'autorité d'Alain Le Grand en ce lieu semble donc compromise.

La piste d'un château en Rieux paraît plus probable. Le site de Rieux est occupé depuis l'Antiquité et portait le nom de Durétie, emplacement stratégique puisque proche de la voie romaine qui relie Vannes à Blain et du fleuve Visnonia²⁶. C'est probablement sur les ruines de cette cité antique, qu'Alain le Grand construit ou restaure un *Castello*. La construction d'un tel édifice n'est pas anodine et est fortement liée à la possession foncière, cela garantit l'exploitation des terres par le propriétaire du château, et permet ainsi un contrôle économique et social du lieu. C'est également un moyen de « pression » sur des biens alentours qui appartiennent à d'autres propriétaires fonciers, telles les communautés monastiques. L'actuel site

Fig. 5 et 5bis – Photos prises sur le site de l'ancien château de Rieux ; on remarque la position stratégique, la vue sur la Vilaine (gauche) et au loin la ville de Redon (droite). Printemps 2021. © Axël le Boulicaut



de Rieux se trouve en effet à quelques kilomètres en aval de l'abbaye de Redon. La volonté d'Alain de s'implanter si près du sanctuaire redonnais peut s'expliquer par sa détermination à protéger les moines d'une quelconque menace scandinave, mais également, par le fait de percevoir des taxes sur le trafic fluvial de la Vilaine.

La patrimonialisation familiale de biens publics : *Ardon Roouis*

Au haut Moyen Âge les biens fiscaux sont omniprésents et essentiels pour la puissance publique. À l'époque carolingienne la frontière entre biens publics et biens privés est extrêmement mince. Avec l'exemple de la Bretagne, les Carolingiens ont perdu le contrôle de certains domaines publics : c'est le cas du Rennais et du Nantais, sous le règne d'Erispoë en 851 ; ou encore celui de l'Avranchin et du Cotentin, sous le règne de Salomon en 867. Certaines charges sont devenues héréditaires au sein de groupes familiaux locaux, permettant ainsi à leurs membres d'en contrôler les revenus et de créer ou rendre pérennes certaines fidélités. C'est ce qui semble être le cas du lignage de Pascuueten dans le Vannetais. Le jeudi 12 juin 878, Alain restitue aux moines de Redon la paroisse d'Ardon Roouis en reconnaissance de sa guérison²⁷. Le terme *tradidi* sous-entend que les moines ont été spoliés de leurs droits sur ce territoire situé en bord de mer²⁸. Ardon Roouis est mentionné à trois reprises dans le cartulaire de Redon. Le premier acte relatif à cette paroisse est rédigé au palais royal d'Aix-la-Chapelle en 836, lorsque l'empereur Louis Le Pieux concède Rannac, Placet et Ardon, à Conwoïon, abbé de Redon. Le second acte est daté de l'année 850, il s'agit d'un rappel de ladite concession, le terme *delegavit* semble ici désigner les moines redonnais comme bénéficiaires d'Ardon Roouis en tant que bien du fisc, puisque octroyé par l'empereur en personne et situé sur le littoral²⁹. Une précision est apportée sur la charte du 12 juin 878, concernant les raisons de cette spoliation. Alain Le Grand précise qu'il reconnaît que l'empereur Louis Le Pieux a jadis concédé Ardon Roouis aux moines, et que la cupidité de certains princes les a poussé à s'en emparer³⁰. Le

décès de Pascuueten survient quelques semaines auparavant, puisque le samedi 3 mai 878, Alain Le Grand effectue une donation pour l'âme de son frère³¹. Les quelques jours qui séparent la mort de Pascuueten et de Gurwant, et la restitution d'Ardon Roouis par Alain le Grand, supposent que par l'expression *cupiditate aliorum principum*, l'héritier du comté de Vannes désigne, sans les nommer, son défunt frère et Gurwant, qui furent un temps à la tête de la Bretagne.

LES RÉSEAUX SOCIAUX DE PASCUUETEN ET ALAIN : ANALYSE D'UN ANCRAGE SOCIAL

Présentation générale des deux réseaux sociaux

Selon l'historienne Isabelle Rosé, l'analyse de réseau est « un ensemble de relations entre personnes ou entre groupes sociaux »³². Elle y défend l'idée que « la vie d'une personne ne doit pas être considérée comme un ensemble cohérent, mais plutôt comme un itinéraire biographique de brefs instants, figés par la documentation, qui ouvrent la possibilité d'une appréhension ponctuelle de la complexité du champs social »³³. C'est ici le cas de Pascuueten et de son frère Alain. Pour cette étude il a fallu regrouper l'intégralité des listes de souscriptions sur lesquelles figurent les deux hommes. Ces listes sont compilées dans des chartes conservées dans différents volumes, à savoir : le cartulaire de Redon, les annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast, la chronique de Nantes, ainsi que le cartulaire noir de la cathédrale d'Angers.

Noms	Sources	Nombre d'actes
Pascuueten	Cartulaire de Redon	31
	Annales de Saint-Bertin	1
	Chronique de Nantes	1
Alain	Cartulaire de Redon	10
	Cartulaire noir d'Angers	1
Totaux	4	44

Fig. 6 – Tableau de répartition des sources utilisées pour cette analyse de réseau

du roi, Rivelen. Le décès peut être une raison de la disparition de certaines personnes au sein du premier cercle. Le manque de documentation concernant Alain explique la différence en matière de quantité d'individus. On peut également considérer que ce graphe n'est pas représentatif du rang et des fonctions occupées par Alain en tant que comte de Vannes puis roi de Bretagne. Au cours des années 860, son réseau est similaire à celui de Pascuueten, car les deux frères souscrivent ensemble à quelques donations. Pour les années 878 à 889, seuls trois actes sont parvenus jusqu'à nous, aussi remarque-t-on que les quelques personnes qui apparaissent le plus de fois à ses côtés, nous sont inconnues. Enfin, les années 890 et la première décennie du Xe siècle sont intéressantes puisque l'on remarque qu'Alain souscrit à plusieurs reprises aux côtés de trois de ses fils. Les relations familiales sont bien notifiées, et démontrent probablement sa volonté d'associer ses fils à son gouvernement.

CONCLUSION

Ainsi, c'est au cours des années 850 qu'apparaît dans la documentation médiévale, le premier membre de la famille, objet de cette étude. Au regard des actes du cartulaire de Redon, il apparaît que Pascuueten est un fidèle du roi breton Erispoë. C'est sans doute cette proximité avec le souverain

qui va lui permettre d'accéder au titre de comte de Vannes, autrefois détenu par Nominoë, et de devenir, à son tour, le représentant de la nobilitas dans le Vannetais. L'assassinat d'Erispoë par son cousin Salomon, va constituer un bouleversement dans les hautes sphères de l'aristocratie bretonne. Le nouveau roi, par souci de s'agréger de nouvelles fidélités, va permettre au comte de Vannes de s'unir avec sa fille Prostlon. Pascuueten, devenu gendre du roi, est probablement le bras armé de Salomon au cours des années 860, mais également un diplomate reconnu, tant auprès du Carolingien, Charles Le Chauve, que de l'aristocratie bretonne. Son décès en 878 provoque une multitude de questionnements au sujet de sa succession à la tête du Vannetais, et de la Bretagne jusque-là partagée entre lui et Gurvant. C'est son demi-frère et futur roi de Bretagne, Alain Le Grand qui s'impose dans le Bro-Waroch et plus tardivement au sein du regnum. Cette famille demeure un bon exemple de famille aristocratique, ses mœurs permettent de l'inscrire dans une époque, et de l'identifier à certaines autres familles du monde franc.

Malgré le fait que le haut-médiéviste est condamné à travailler sur des ombres, il n'en demeure pas moins que cette étude permet, à travers l'exemple de la famille de Pascuueten et de ses membres, de valoriser et défendre l'histoire du Vannetais et plus largement de la Bretagne à une époque souvent méconnue. ■

1. WERNER Karl Ferdinand, « Liens de parenté et noms de personne, un problème historique et méthodologique », dans *Publications de l'École française de Rome*, Paris, 1977, p. 14.

2. MENESTREL, De l'usage de la famille dans l'histoire médiévale ; <http://www.menestrel.fr/?-famille>.

3. GUILLOT Hubert, CHÉDEVILLE André, *La Bretagne des saints et des rois, v^e-x^e siècle*, Rennes, 1984, p. 292.

4. *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne [832-1124]*, publ. par Aurélien de Courson, acte n°CCLVIII, p. 208, 22 mai 865, ... *Pascuueten, comes Proventie Broueroch...*

5. Pascuueten apparaît à sept reprises aux côtés du roi Erispoë dans le cartulaire de Redon.

6. TONNERRE Noël-Yves, *Naissance de la Bretagne. Géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale, (Nantais et Vannetais) de la fin du VIII^e à la fin du XII^e siècle*, Angers, 1994, p. 351.

7. *Cartulaire de... Redon, op.cit.*, n°XL, p. 369, 11 mars 854, ... *Factum est hoc in Veneti civitate, in salario episcopi*.

8. *Ibid.*, n°CCLX, p. 209, après le 28 juin 874.

9. *Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast*, publ. par Chrétien Dehaisnes,

Paris, 1871, p. 166, ... *Paswithen gener Salomonis...*

10. Stèle de Pen-er-Pont, appelée aussi « Stèle de Prostlon ».

11. MARSILLE Louis, « Le mémorial de l'Isthme de Locoal-Mendon », dans *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, Vannes, 1936, p. 40.

12. *Cartulaire de... Redon, op.cit.*, n°CCLVI, p. 206-207, vendredi 25 octobre 866, ... *Pascuueten belstonno...*

13. Un *machtiern* ou « chef garant » est un membre de l'élite locale et détient des prérogatives administratives, politiques et religieuses.

14. QUICHERAT Louis, *Dictionnaire Français-Latin*, Paris, 1893, p. 1202.

15. Dictionnaire breton Devri.

16. *Cartulaire de... Redon, op.cit.*, n°CCXLIII, p. 192-194, 24 mai 869, ... *Ubi Salomon et omnes Britones contra Normandos in procinctu belli erant...*

17. DEVROEY Jean-Pierre, *Puissants et misérables : système social et monde paysan dans l'Europe des Francs (VI^e - IX^e siècles)*, Bruxelles, 2006, p. 490.

18. *Cartulaire de... Redon, op.cit.*, n°CCLXXVI, p. 223, 18 juin 913, ... *quod rex Alanus antea atque Euuen nepos ejus...*

19. QUAGHEBEUR Joëlle, *La Cornouaille du IX^e au XII^e siècle*, Rennes, 2002, p. 104.

20. Charte du 18 juin 913, Euuen qualifié de nepos d'Alain Le Grand ; <http://telma.irht.cnrs.fr/chartes/chartae-galliae/charte214398/>.

21. *Cartulaire de... Redon, op.cit.*, n°CCLXXVI, p. 216, jeudi 15 janvier 895... *Salomon filius Euuen...*

22. *Ibid.*, acte n°LIV, p. 376, 903, ... *Factum est in castello Reus...*

23. *Ibid.*, acte n°LII, p. 374-375, 8 novembre 888, ... *castello Ruys...*

24. *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, publ. par Pierre-Hyacinthe Morice, Paris, 1742-1746, p. 150, ... *locum videlicet S. Gildae in antiquo castro Ruyensi situm...*

25. *Mémoires...*, *op.cit.*, p. 353-354, ... *ea tempestate (Alanus) duo monasteria virorum Lochmenech, id est, locus monachorum, et locus Sancti Gildae, effugatis habitatoribus, deserta sunt atque destructa, quorum habitatores conjuncti simul compulsi sunt alienas petere regiones...*

26. Le fleuve Vilaine.

27. GUILLOT Hubert, CHÉDEVILLE André, *op.cit.*, p. 360.

28. *Cartulaire de... Redon, op.cit.*, n°CCXXXV, p. 182-183, jeudi 12 juin 878, ... *Propterea ego, Alan, tradidi Sancto Salvatore et suis monachis in Rotono monasterio habitantibus illam plebicularum quae appellatur nomine Ardon Rouuis...*

BIBLIOGRAPHIE

- AUDEBRAND Justine, *Frères et sœurs dans l'Europe du haut Moyen Âge (vers 650-vers 1000)*, Paris, 2021.

- BOUGARD François, BÜHRER-THIERRY Geneviève, LE JAN Régine, « Les élites du haut Moyen Âge identités, stratégies, mobilité », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, Paris, 2013, p. 1079-1112.

- DEPREUX Philippe, *Les sociétés occidentales du milieu du VI^e à la fin du XI^e siècle*, Rennes, 2002.

- DEVROEY Jean-Pierre, *Puissants et misérables : système social et monde paysan dans l'Europe des Francs (VI^e -IX^e siècles)*, Bruxelles, 2006.

- DOUMERC François, *Essai de construction d'un espace princier : l'exemple des Rorgonides dans le monde franc puis dans le royaume de France et ses marges (vers 600 - vers 1060)*, Le Mans, 2010.

- FLEURIOT Léon, EVANS Claude, *A dictionary of old Breton: historical and comparative*, Toronto, 1985.

- GUILLOT Hubert, CHÉDEVILLE André, *La Bretagne des saints et des rois v^e-x^e*

siècle, Rennes, 1984.

- LE JAN Régine, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VI^e - X^e siècles)*, Paris, 1995.

- LE JAN Régine, *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, Paris, 2001.

- LE JAN Régine, « Introduction : Compétition et sacré : médiation et exclusion », dans DEPREUX Philippe, BOUGARD François, LE JAN Régine (dir), *Compétition et sacré au haut Moyen Âge : entre médiation et exclusion*, Turnhout, 2005, p. 1-396.

- LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, 2005, p. 88-112.

- MARSILLE Louis, « Le mémorial de l'Isthme de Locoal-Mendon », dans *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, Vannes, 1936, p. 40-42.

- QUAGHEBEUR Joëlle, *La Cornouaille du IX^e au XII^e siècle*, Rennes, 2002.

- QUAGHEBEUR Joëlle, « La Bretagne à l'aube du XI^e siècle : un territoire en insurrection ? », dans JEANNEAU Cé-

29. *Ibid.*, acte n°XXVIII, p. 363-364, 3 août 850, ... *S. Salvatori et stipendiis monachorum ejusdem loci Deo servientium auctoritatis suae praeecepto delegavit...*

30. *Ibid.*, acte n°CCXXXV, p.182-183, 12 juin 878, ... *quod olim Lodouuicus imperator dederat Sancto Salvatore in manu venerabilis Conuuoioni abbatis, cum precepto signans eum anullo suo, et obtimatibus suis innotescere fecit; postea vero cupiditate aliorum principum ablata est a Sancto Salvatore et suis monachis usque in nostrum tempus...*

31. *Ibid.*, acte n°CCXXXVIII, p. 186, 3 mai 878, ... *pro anima Pascuueten germani sui...*

32. ROSE Isabelle, « Reconstitution, représentation graphique et analyse des réseaux de pouvoir au haut Moyen Âge. Approche des pratiques sociales de l'aristocratie à partir de l'exemple d'Odon de Cluny », dans *Revista hispana para el análisis de redes sociales*, Rennes, 2011, p. 1.

33. *Ibid.*, p. 5.

dric-Jacques, JARNOUX Philippe (dir.), *Communautés rurales dans l'Ouest du Moyen Âge à l'époque moderne : perceptions, solidarités et conflits*, Brest, 2016, p. 341-356.

- QUENAY Lucile, *Noms bretons, noms en Bretagne, l'identité collective et l'anthroponymie dans la Bretagne des cartulaires 800-1130*, Paris, 2016.

- ROSE Isabelle, « Reconstitution, représentation graphique et analyse des réseaux de pouvoir au haut Moyen Âge. Approche des pratiques sociales de l'aristocratie à partir de l'exemple d'Odon de Cluny », dans *Revista hispana para el análisis de redes sociales*, Rennes, 2011, p. 1-72.

- TONNERRE Noël-Yves, *Naissance de la Bretagne. Géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale, Nantais, Vannetais de la fin du VIII^e à la fin du XI^e siècle*, Angers, 1994.

- WERNER Karl Ferdinand, « Liens de parenté et noms de personne, un problème historique et méthodologique », dans *Publications de l'École française de Rome*, Paris, 1977, p. 13-18.